

Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Séminaire de Sherbrooke

Juillet 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Séminaire de Sherbrooke se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

Dans la mesure où le Séminaire de Sherbrooke mettra à jour ses données sur la réussite scolaire et approfondira son analyse, son plan de réussite devrait lui permettre d'atteindre les cibles qu'il s'était fixées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 11 mars 2002**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Séminaire de Sherbrooke¹ lors de sa réunion tenue le 11 mars 2002. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés par le Séminaire en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Séminaire et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

-
1. Le dossier examiné par la CEEC comprend les pièces suivantes :

Plan institutionnel de réussite avec lettre de transmission du 12 octobre 2000, extrait du procès-verbal du 11 octobre 2000 du comité exécutif et extrait du procès-verbal de la réunion de la commission des études du 4 octobre 2000;

Extrait du procès-verbal de la 217^e réunion du conseil d'administration tenue le 30 octobre 2000 avec lettre de transmission;

Lettre du 13 mars 2001;

Compléments d'information avec lettre de transmission du 3 juillet 2001;

Lettre du 31 août 2001 traitant des cibles.

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

Le Séminaire de Sherbrooke présente une analyse qui repose sur une description globale du cheminement scolaire de sa clientèle et sur la connaissance qu'il a de ses élèves. Il se base sur différentes données quantitatives produites par le fichier CHESCO, notamment la moyenne au secondaire, les taux de réussite à la première session, le taux de réinscription à la troisième session et le taux de diplomation. Le Séminaire présente aussi des statistiques sur le taux global de réussite des cours et sur la réussite à l'épreuve uniforme de français. Au secteur préuniversitaire, le Séminaire cible les programmes de *Sciences humaines* et de *Sciences de la nature* et au secteur technique, le programme ciblé est celui de *Techniques juridiques*.

Le Séminaire identifie quelques obstacles à la réussite et à la diplomation dont la réussite de la première session, la motivation des élèves et le choix vocationnel non arrêté. Enfin, le Séminaire constate qu'il reçoit une clientèle plus à risque d'échec que certaines autres institutions privées. Mais son analyse n'est pas très poussée, ni bien justifiée. Ainsi, les statistiques du fichier CHESCO ne montrent pas d'écarts très importants entre la moyenne au secondaire des élèves du Séminaire et ceux du reste du réseau, sauf en une occasion. De même, le Séminaire aurait pu utiliser les données de ce fichier pour évaluer l'ampleur des changements d'établissement qu'il présente comme particulièrement importants chez lui.

De toute évidence, le Séminaire se doit d'approfondir davantage son analyse et de dégager plus précisément les obstacles à la réussite et à la diplomation : cours écueils, motifs d'abandon et de changement d'établissement, causes des échecs, etc. L'acquisition d'un meilleur système informatique prévue dans le plan afin de procéder à un suivi adéquat des cohortes devrait lui être très utile.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Les stratégies envisagées par le Séminaire pour améliorer la réussite touchent l'ensemble de la clientèle étudiante. Certaines existaient déjà comme le bulletin de mi-session, le tutorat professeurs-élèves, l'aide par les pairs et les activités périscolaires. D'autres s'y ajouteront. Ainsi, le Séminaire entend bonifier les centres d'aide en français et en anglais et mettre sur pied des ateliers de stratégies d'apprentissage pour les élèves, ce qui devrait contribuer à mieux instrumenter les élèves dans leurs études et à les responsabiliser à l'égard de la réussite. D'autre part, le perfectionnement proposé aux enseignants sur le travail d'équipe semble une stratégie novatrice et démontre le souci du Séminaire d'offrir

aux professeurs une formation pédagogique en appui à la réalisation de son plan de réussite. D'autres mesures favorisent l'optimisation des ressources pédagogiques aux fins de la réussite. Ainsi, le plan institutionnel prévoit l'ajout, en 2001-2002, d'une aide pédagogique individuelle, responsable du dossier de la réussite. Ces mesures paraissent intéressantes et en lien avec les obstacles identifiés jusqu'ici par le Séminaire.

Le plan du Séminaire pourrait cependant être resserré et précisé. Des liens pourraient être faits avec son projet éducatif. Certaines mesures apparaissent sous forme d'annexes, d'autres ne sont pas définies clairement. Ainsi, le Séminaire évoque une stratégie de pédagogie de première session sans que l'on sache précisément de quoi il s'agit. Enfin, des mesures spécifiques à chaque programme auraient pu être élaborées.

Le Séminaire présente comme élément important de sa stratégie les modifications qu'il a apportées à sa Politique d'évaluation des apprentissages, modifications qui n'ont jamais été soumises à la Commission. Certaines de ces modifications paraissent intéressantes, par exemple la possibilité de reprise de l'examen final. Par ailleurs, d'autres semblent moins compatibles avec l'approche des cours définis par objectifs et standards. Ces modifications doivent être reconsidérées par le Séminaire.

Les modalités de mise en œuvre

D'après les documents présentés par le Séminaire, la direction des études coordonne l'ensemble des travaux et activités nécessaires à la réalisation du plan institutionnel de réussite. Des communiqués ont été envoyés aux services de l'ordre collégial, aux enseignants et aux étudiants afin de les sensibiliser à la réalisation du plan. De plus, des liens sont établis entre les services aux étudiants et les enseignants plus particulièrement par l'intermédiaire d'un comité d'implantation de l'aide par les pairs.

La Commission constate que le Séminaire a présenté un calendrier de mise en œuvre structuré en quatre étapes comprenant l'acquisition d'outils adéquats, l'évaluation des mesures transitoires, l'évaluation plus spécifique de la stratégie de réussite de la première session et la présentation des résultats lors de réunions pédagogiques de suivi en 2002. L'échéancier pourrait être complété par une prise en compte périodique de l'évolution de la réussite dans les programmes et dans les cours. De plus, le partage des responsabilités devrait être présenté plus clairement.

Conclusion

Le Séminaire de Sherbrooke propose une analyse globale et plutôt descriptive. Elle est basée sur des données statistiques et conduit à identifier un certain nombre d'obstacles à la réussite et à la diplomation. Cette analyse gagnerait cependant à être approfondie et mieux documentée, ce que l'établissement envisage de faire lorsqu'il aura acquis un outil adéquat de cueillette de données.

La Commission constate que le Séminaire a pris en considération les obstacles identifiés lors de son analyse et a proposé des mesures intéressantes visant en particulier l'aide aux étudiants à risque, l'accroissement de la motivation, l'amélioration de la pédagogie, le perfectionnement des enseignants et la sensibilisation du personnel et des élèves au contenu du plan de réussite. Cependant, certaines modifications que le Séminaire apporte à sa PIEA paraissent moins conciliables avec l'approche des cours définis par objectifs et standards.

Compte tenu des cibles que le Séminaire doit atteindre, du manque de rigueur de son analyse et de la nature peu appropriée de certaines mesures, la Commission s'interroge sur l'efficacité du plan proposé. En conséquence, la Commission est d'avis que le plan institutionnel de la réussite et de la diplomation du Séminaire aurait avantage à être revu et cela, même s'il comporte plusieurs mesures intéressantes.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 4 juillet 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 4 juillet 2002, la Commission a pris connaissance des documents transmis par le Séminaire de Sherbrooke². Le Séminaire a précisé les stratégies mises en place pour la réussite des élèves nouvellement inscrits au collégial. La Commission note que le personnel concerné a reçu une formation à ce sujet et que certaines actions ont été réalisées. Des rencontres, entre autres avec un professeur-accompagnateur du programme et la conseillère en orientation ont permis à certains élèves de mieux s'adapter au milieu collégial et à d'autres de se réorienter vers des programmes professionnels. Le Séminaire a procédé à une évaluation globale de cette mesure et constate qu'elle contribuera à l'amélioration de la réussite des cours.

La Commission note avec intérêt que le Séminaire prévoit réaliser une analyse de sa clientèle, par programme. Une identification des obstacles à la réussite pourra être réalisée et le Séminaire pourrait alors élaborer un plan institutionnel plus détaillé comprenant des mesures particulières pour chaque programme. De plus, l'ajout comme prévu d'un professionnel responsable du dossier de la réussite devrait conduire à un suivi serré des données sur la réussite scolaire.

Jugement final

Dans la mesure où le Séminaire de Sherbrooke mettra à jour ses données sur la réussite scolaire et approfondira son analyse, son plan de réussite devrait lui permettre d'atteindre les cibles qu'il s'était fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Pauline Jean, agente de recherche

2. Le dossier examiné par la Commission comprend les pièces suivantes : Lettres du Séminaire de Sherbrooke datées du 5 mars 2002 et du 14 juin 2002; bilan de la mise en œuvre des moyens retenus par le Séminaire de Sherbrooke 2000-2001.